

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 090/2020**

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
2 Chemin du Ravagnon.
Travaux de raccordement ENEDIS.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société AGERON BISSUEL en date du 29 juin 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de raccordement ENEDIS.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Entre le mardi 07 juillet 2020 et le vendredi 07 août 2020, la chaussée sera barrée

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Route du Col de la Luère –RD 24-, le Chemin du Piroit, le Chemin des Blanchisseurs

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société AGERON BISSUEL, 26 Chemin de Cacheñoix, 69340 FRANCHEVILLE

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 03 juillet 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

